



Charte de communication du lycée Augustin Fresnel

Cette Charte a pour objectif de préciser les modalités de communication entre les familles et le lycée.

Selon les informations à obtenir, les familles doivent bien choisir leur interlocuteur :

- Pour les questions liées à la scolarité, il convient de s'adresser au professeur principal, aux enseignants de la classe ou au CPE responsable de la classe. Les questions administratives liées à la scolarité sont traitées par le secrétariat de la scolarité, secretariat.0140014P@ac-normandie.fr
- Pour les questions de vie scolaire (absences, retard...), prendre contact avec le conseiller principal d'éducation ou la vie scolaire, vie-scolaire1.0140014P@ac-normandie.fr
- Pour les questions d'ordre financier ou de demi-pension s'adresser à l'intendance, int.0140014p@ac-normandie.fr
- Pour les affaires plus graves et/ou urgentes s'adresser au secrétariat de direction ce.0140014p@ac-normandie.fr

Les parents d'élèves peuvent communiquer par l'intermédiaire de la messagerie pronote en direction des professeurs de l'équipe pédagogique de leur(s) enfant(s) et des personnels du lycée Fresnel, s'ils ont activé cette fonctionnalité.

Les professeurs et les membres du personnel répondront dans un délai raisonnable. (jours et heures ouvrés). Les week-ends et les vacances ne sont pas des jours ouvrés et les parents ne peuvent attendre une réponse sur ces jours-là.

Les parents s'engagent :

- à faire un usage raisonné et respectueux de la messagerie Pronote,
- à respecter le droit à la déconnexion en faisant usage de la messagerie à des heures raisonnables,
file:///C:/Users/sec-pro/Downloads/charte_droit_deconnexion.pdf
- à respecter les règles de courtoisie et de politesse dans les échanges,

Dans tous les cas, un message jugé inapproprié dans sa forme ou son contenu pourra être transféré à l'équipe de direction qui prendra les mesures nécessaires.

Les professeurs et membres du personnel utiliseront Pronote afin de délivrer des informations générales sur le lycée Fresnel ou des informations spécifiques relatives aux classes ou aux élèves.

Enfin, pour rappel, les enseignants sont des experts de leur discipline. Les demandes d'information ne doivent en aucun cas conduire à la remise en cause de la manière dont l'enseignant mène ses activités pédagogiques.

Charte adoptée en conseil pédagogique et en conseil d'administration en avril 2025.
Toute inscription au lycée Fresnel vaut acceptation de cette charte.